

MAIRIE  
DE  
**CHARLY-ORADOUR**  
57640



**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 04 NOVEMBRE 2020  
A 20H00  
En la salle des Fêtes  
21 rue du 10 Juin  
Sous la présidence de René HUBERTY**

**Etaient présents :** HUBERTY René, BICARD Patrick, OBERLÉ Francis, FREYTHYER Fanny, GRABIAS Florent, PIERNÉ Angélique, LORAIN Albéric, PETIT Michel, CAYOTTE Jean-Paul, LEMOINE Pierre, KROMPHOLTZ Thierry, WEISTROFFER Isabelle, FOLMER Jean-Michel, SALVARO Christophe.

**Absents excusés :** LAUX Marcel

**Procurations :** LAUX Marcel à FOLMER Jean-Michel

**Secrétaire de séance :** PETIT Michel

**Date de la convocation :** 20/10/2020

**Date d'affichage :** 20/10/2020

Nombre de Conseillers : 15

Nombre de Présents : 14

Nombre de Votants : 15

Il est décidé que cette séance soit à Huis Clos en raison du confinement.

**Point n°01 :**

**PARTICIPATION CITOYENNE : INTERVENTION DU MAJOR MORETTI BRIGADE DE GENDARMERIE DE VIGY**

Monsieur le Major MORETTI ne peut intervenir à cette réunion en raison du confinement et est excusé. Ce point est reporté à une autre réunion.

**Point n°02 :**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22/09/2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 22 septembre 2020.

**Point n°03 :**

**INSTAURATION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR DEPOT SAUVAGE DE DECHETS :**

Monsieur le Maire expose que, face à l'accroissement de dépôts sauvages, il demande au Conseil Municipal d'instaurer une amende administrative de 1500 euros à appliquer aux contrevenants.

Cette amende sera complémentaire aux poursuites et autres condamnations qui pourraient avoir lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'instaurer une redevance forfaitaire de 1500 euros, due par les auteurs de dépôts sauvages sur le ban de la commune, couvrant les frais engagés par la collectivité pour les opérations de

recherche, d'identification, de remise en état du site ainsi que tous frais liés à la gestion de dépôts sauvages,

- charge le Maire d'établir l'arrêté et tout document se rapportant à la présente.

**Point n°04 :**

**CDC RIVES DE MOSELLE / REFUS TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 136 de la Loi ALUR, la communauté de communes Rives de Moselle qui n'est pas encore compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection de son président, sauf décision contraire du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de refuser ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité le transfert de compétence en matière de P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

**Point n°05 :**

**SCOLARISATION DES ELEVES DE LA COMMUNE DE CHAILLY-LES-ENNERY A L'ECOLE MATERNELLE DE CHARLY-ORADOUR RENTREE SCOLAIRE 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande écrite de Monsieur le Maire de Chailly-lès-Ennery pour la scolarisation des élèves scolarisables en école maternelle, au groupe scolaire Arc-en-Ciel de Charly-Oradour à la prochaine rentrée scolaire 2021/2022.

Il indique que le nombre d'élèves serait de 18 dont 8 en petite section, 8 en moyenne section et 2 en grande section.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de concertation s'est déroulée le 15 octobre, en présence des Maires et Adjointes au Maire des 2 Communes, de Monsieur FELICI, Inspecteur d'Académie et du service de transport qui assurerait le transport des élèves en taxi, aboutissant à un accord de principe de part et d'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la scolarisation des élèves de Chailly-lès-Ennery en cycle maternel du groupe scolaire de Charly-Oradour,
- fixe le montant de la participation financière annuelle à 681 €/élève, révisable chaque année en fonction du coût réel de fonctionnement et payable en année N+1,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires liées à cet accord.

**Point n°06 :**

**CARTES CADEAUX AGENTS FETES DE FIN D'ANNEE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents depuis 2018 bénéficient d'une carte cadeau pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 100€, en remplacement de coffrets gourmands.

Il propose au Conseil Municipal de poursuivre cette offre de carte cadeau d'un montant de 100€ aux agents de la commune pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 3 abstentions l'achat de cartes cadeaux d'un montant de 100 € pour chaque agent titulaire ou non titulaire de la commune, pour les fêtes de fin d'année 2020.

**Point n°07 :**

**DELIBERATION MODIFICATIVE N°02 INSCRIPTIONS BUDGETAIRES RECETTES ET DEPENSES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020, avec création des opérations d'investissement n°20111 ILLUMINATIONS DE NOEL et n°20112 RESEAU D'EAU PLUVIALE RUES 10 JUIN ET PUIITS AUX CHEVAUX :

## **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>
023 / 023	Virement à la section d'investissement	57 392,00
65 / 65548	Autres contributions	17 000,00
23 / 2315 / 20112	Installations, matériel et outillage techniques	19 000,00
011 / 6226	Honoraires	25 000,00
23 / 2315 / 20106	Installations, matériel et outillage techniques	70 932,00
21 / 2188 / 20111	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
	<b>Total</b>	<b>194 324,00</b>

## **RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>
70 / 70848	Aux autres organismes	4 896,00
74 / 74121	Dotation de solidarité rurale	6 918,00
10 / 10222 / OPFI	FCTVA	12 540,00
73 / 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	15 284,00
74 / 744	FCTVA	1 479,00
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	57 392,00
75 / 7588	Autres produits divers de gestion courante	3 143,00
73 / 73212	Dotation de solidarité communautaire	67 672,00
10 / 10226 / OPFI	Taxe d'aménagement	25 000,00
	<b>Total</b>	<b>194 324,00</b>

### **Point n°8 :**

#### **ACHAT ILLUMINATIONS DE NOEL / CREATION OPERATION ET INSCRIPTION DE CREDITS AU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire propose l'achat d'illuminations de Noël pour un montant maximum de 5000 € afin de remplacer les illuminations devenues obsolètes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention cet achat et inscrit cette somme au budget primitif, opération 20111, article 2188 en dépenses, section d'investissement (cf délibération modificative n°02 de ce jour précédente).

### **Point n°10 :**

#### **AIDES AUX SINISTRES DES ALPES DU SUD**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'appel aux dons de l'association des Maires des Alpes Maritimes dont l'arrière-pays a été touché par un cataclysme de grande ampleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 2 abstentions de verser une subvention de 700 € (1€/Carlésien) à l'association des Maires des Alpes Maritimes.

### **Point n°11 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la Commune à l'association des Maires Ruraux de la Moselle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Point n°09 :**

#### **DIVERS**

- Les cartons bruns ondulés ne sont pas pris par les ripeurs lors de la collecte du tri sélectif : ceci est indiqué dans le calendrier annuel de collecte de la Communauté de Communes Rives de Moselle et une information sera donnée sur Panneau Pocket.

- Ceux-ci doivent être déposés dans les déchèteries,
- Des véhicules circulant à vitesse excessive sont fréquents. Une proposition de mettre plus de stops est faite. Ce problème sera débattu en commission sécurité,
  - Seniors : une réunion de la commission fêtes et cérémonies sera programmée très rapidement afin de débattre de l'offre de cadeaux gourmands ou repas traiteur à domicile pour les Seniors,
  - Route de Metz : constat d'une margelle dangereuse sur la voirie à contrôler,
  - Plaque de rue qui serait dangereuse rue du Baron de Tricornot à contrôler,
  - La question est reposée en ce qui concerne la réalisation de trottoir en direction de Méchy : il s'agit d'une route départementale et non communale et il y a possibilité d'avoir accès à la voie verte par un autre cheminement,
  - Location de salle impossible pour le moment pour les intervenants non professionnels (projet spectacle en février sur les expulsés)
  - Intervention DISTRI Flore dans la commune en plus des 2 agents communaux : son travail va aller en diminuant,
  - Des arbres ont été coupés au parc du Petit Bois afin de sécuriser les lieux et les habitations avoisinantes. Le vente du bois sera proposée à la population, après stérage. Un arbre sera replanté par les élèves de l'école en remplacement de chaque arbre coupé,
  - Le broyage des végétaux a été réalisé par les agents communaux,
  - Un conseiller informe l'assemblée qu'un Manitou d'occasion serait bientôt mis en vente au cas où la Commune serait intéressée.

La séance est levée à 21H30

Le Maire,  
René HUBERTY

